



## **MAIRIE DE MASSÉRAC**

**8 Rue du lavoir  
44290 MASSÉRAC**

-----  
**Tél. : 02/40/87/24/18**

**Fax : 02/40/87/26/19**

**E-mail : [masserac@wanadoo.fr](mailto:masserac@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.mairie-masserac.fr](http://www.mairie-masserac.fr)**

**Conseillers en exercice : 15**

**Conseillers présents : 14**

**Pouvoirs : 0**

**Excusé(s) et absent(s): 1**

**Conseillers votants : 14**

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-six novembre 2015 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien Ricordel, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, André CHASLES, Daniel GUILLET, Bruno MASETO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE, Fabien DEMARCQ, Soumaya GUILLOUX, Jean Michel HUBER, Yveline KORCHEFF

Absent(s) et Excusé(s) : Daniel POISSEL.

Secrétaire de séance : Thierry OLIVIE

### **Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du Jeudi 26 novembre 2015 à 19H30**

#### **Elaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Chaque département doit se doter avant le 31 mars 2016 selon le calendrier fixé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'un nouveau Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale.

Par courrier en date du 6 octobre 2015, Monsieur le Préfet a transmis ce projet de schéma pour consultation, à l'ensemble des élus de Loire-Atlantique. Ce projet a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 5 octobre 2015, dans les conditions fixées par l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales. L'assemblée est donc invitée à se prononcer et délibérer sur ce projet de schéma et ceci dans un délai de 2 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité le projet de SDCI compte tenu que celui-ci ne répond pas aux attentes des élus locaux.

Mr le Maire informe également que l'assemblée délibérante de la CCPR a rejeté à l'unanimité ce même projet de schéma.

## **SIVOM**

Un exposé est réalisé sur le « devenir » du SIVOM SEJIE.

Dans le cadre d'une perspective de dissolution du SEJIE, le personnel insertion emploi pourrait être transféré à la CCPR. La compétence animation jeunesse serait reprise par la commune de GUEMENE. Des pourparlers sont en cours, à suivre en 2016

## **Bureau de Vote des élections régionales**

Les bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 sont formalisés.

## **Démission MR POISSEL, Conseiller municipal**

Lecture faite par Mr le Maire du courrier de Monsieur Daniel POISSEL informant l'assemblée de sa démission du conseil municipal de MASSERAC en tant que conseiller municipal.

Cette mesure prend effet dès réception du courrier en mairie, à savoir le 26 novembre 2015.

L'information est simultanément transmise à Mr le Préfet avec copie du courrier de Mr POISSEL.

## **Questions et infos diverses :**

SIVOM : achat de 2 minibus 9 places - Possibilité pour les communes d'en bénéficier avec convention.

Loi NOTRe : avis du SEJIE défavorable à l'unanimité, à l'égard du SDCI.

Achat de 7 guirlandes de 9m pour les décorations de Noël rue st benoit à MASSERAC pour 363€ HT, lesquelles seront installées par les services techniques de GUEMENE (conventionnement en cours).

CLOTURE SEANCE 20H